

PLANTATION DE HAIES

LE DÉPARTEMENT ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN DRESSENT LE BILAN DES PLANTATIONS DE HAIES

Les haies forment une maille paysagère multifonctionnelle notamment en faveur de la qualité de l'eau et du maintien des sols. Conscient des enjeux que représente cette sauvegarde, le Département de la Manche a entrepris depuis de nombreuses années déjà une politique en faveur du bocage. C'est dans ce cadre qu'il finance les plantations de haies, en lien avec le Parc Naturel Régional (PNR) des marais du Cotentin et du Bessin.

Comparé à d'autres régions, les bois et forêts sont rares dans la Manche. Cependant, l'arbre est omniprésent dans le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et plus largement dans le département de la Manche, sous forme de bocage, faisant de ce territoire l'un des plus bocagers de France avec 52 000 km de haies boisées.



Le bocage est localisé sur le haut pays. Il ceinture les prairies et les cultures dans un maillage serré ou large, parfois lanieré, tout en restant régulier. La diversité du haut pays provient de la variété des haies. L'allure et les couleurs des haies dépendent des essences qui la composent. Selon les types de sol (calcaires, légers...), le frêne et le chêne seront plus ou moins abondants.

La haie remplit de nombreuses fonctions : l'effet brise-vent ; une protection climatique essentielle pour les animaux ; un lieu de vie pour de nombreux animaux et végétaux ; le maintien du sol ; la rétention de l'eau ; la délimitation des propriétés, la fourniture de bois...

| 20 PORTEURS DE PROJETS : 4,625 KMS DE HAIE ET 574 ARBRES EN AGROFORESTERIE

Sur le secteur du Parc Naturel Régional, ce sont 20 porteurs de projets qui ont bénéficié cet hiver de la politique du Conseil départemental de la Manche « De la haie à la chaudière » et ont reçu 5 550 plants de haie et 574 arbres en agroforesterie. Les travaux ont été suivis par le technicien bocage du PNR.

Débutés en novembre 2022 avec le terrassement et les préparations de sol, les travaux seront terminés en août 2023 avec les travaux d'entretien. Les travaux de plantation et de mise en place de paillage copeau se sont eux terminés fin mars 2023. Pour l'ensemble de ces plantations, le Département a alloué une enveloppe financière de 53 198,50€.

LES CHOIX TECHNIQUES



Pour le paillage des haies il a été utilisé du copeau issu de haies gérés durablement et bénéficiant d'un Plan de Gestion du Bocage (PGB) et a également été sélectionné du végétal local pour les plants plantés. Le Parc s'approvisionne dans des pépinières Normandes avec des végétaux adaptés au terroir (climat et sol). Dans les plantations, il est possible de trouver de nombreuses essences locales comme : le chêne sessile, le merisier, le tilleul, le charme, le noisetier, l'érable champêtre, le châtaignier, le prunier myrobolan, le fusain d'Europe, le troène commun, le néflier, etc.

LA POLITIQUE D'AIDE DÉPARTEMENTALE À LA CRÉATION DE HAIES

L'intervention du Département de la Manche en faveur du bocage s'articule autour des axes suivants :

- des subventions à la plantation et la restauration de haies sur les terres agricoles ;
- le soutien aux petits investissements des exploitations agricoles pour l'acquisition de matériel d'entretien des haies ;
- des aides en direction des EPCI pour l'animation (techniciens bocage) ;
- des subventions à la création de réseaux de chaleur bois énergie publics ;
- le soutien à la vulgarisation des enjeux du maintien du bocage auprès des exploitants agricoles (démonstrations, mise en place d'actions pilotes...).

- création de haies à plat : subvention forfaitaire de 2,80 €/mètre linéaire ;

- création de haies sur talus : subvention forfaitaire de 10 €/mètre linéaire.

Une bonification de 10 % sur ces soutiens est proposée aux projets portés par les exploitants agricoles à titre principal.

Ce sont ainsi environ 20 km de haies qui ont été replantés chaque année entre 2016-2021, avec le soutien du Département, pour un montant d'aide d'un peu plus de 200 000 €. Au regard du nombre toujours plus important de dossiers de demandes d'aides à la plantation, la campagne 2022-2023 a permis la plantation de 33 km de haies sur l'ensemble du département pour un montant de subventions de 280 000 € auprès de 76 planteurs.

Le Département contribue aux programmes de plantations portés par les EPCI déployés sur le territoire de Saint-Lô Agglo, des communautés de communes Côtes Ouest Centre Manche et Baie du cotentin mais aussi sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Contact presse PNR : Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr